Le jourd'huy 4e de May 1734 a pris la publication
des bans de Mariage canoniquement entre
Cette eglise qui est celle d'angerville l'almenie
comme nous a paru par les certificats des sieurs
Vicaire et curé des dittes paroisses de Jacques
Thies et Guillaume Coquin agé de environ vingt
six ans fils de Nicolas Coquin et de sa femme celle
cy presente et assistante d'une part et celle part et Marie
anne Renaud agée de environ vingt trois
ans fille de Nicolas et de Marie Caudrie les presente et
assistante d'autre part ledit almenie les fiancailles
bien et duement faites comme il nous a aussy paru
par le certificat du sr Vicaire d'angerville lesdites
parties ont été conjoinctes en Mariage par le ministre
de notre religion personne Me Jean Gaquere pasteur qui
du lieu en la presence de leurs plus proches parents et
temoins soussignés

Coquin

Marie anne Renaud

Nicolas Coquin

Marie Caudrie Jean La Corne

Renaud

Nicolas Coquin

Jacques Coquin

Le jourd'huy 4e de May 1734 a été [illegible]